



Les serveurs ont ils le droit de fumer dans leur resto ?

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 2 février 2007

Voilà je travaille dans un restaurant les clients ont le droit de fumer je voudrais savoir si nous les serveurs pouvons fumer dans le restaurant quand on mange ou quand on prend une pause ? Merci d'avance pour votre reponse

Réponse :

Sur votre lieu de travail, vous ne pouvez fumer que dans un fumoir répondant aux normes contenues dans le décret du 15 novembre 2006. Les espaces actuellement réservés aux clients fumeurs ne sont pas de ce type, et, par ailleurs, ces fumoirs (ceux des salariés) ne sont utilisés que pour fumer.